

## Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.

Deuxième réunion thématique : Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?

Paris XIII, Salle Mas, le 7 octobre 2009

### **LES AVANTAGES ET INCONVENIENTS DE L'INCINERATION COMME MODE DE TRAITEMENT PRINCIPAL DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE, LES RISQUES EVENTUELS POUR LA SANTE PUBLIQUE ET LES ALTERNATIVES**

#### **MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC**

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Anne-Laure BEDU, consultante dans le domaine du développement durable

#### **PRESENTATION DU PROJET DU SYCTOM : INCINERATION ET METHANISATION**

- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII

#### **PREMIERE TABLE RONDE : L'INCINERATION AVEC VALORISATION ENERGETIQUE CONSTITUE-T-ELLE UNE ALTERNATIVE AUX ENERGIES FOSSILES OU DOIT-ELLE ETRE LIMITEE ?**

OU EN EST-ON DE CE MODE DE TRAITEMENT EN FRANCE ET EN EUROPE ? QUELLES SONT SES PERSPECTIVES ? LA VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS EST-ELLE UNE REPOSE A LA RAREFACTION ET AU COUT CROISSANT DES ENERGIES FOSSILES ? EST-ELLE COMPLEMENTAIRE OU ANTAGONISTE AVEC LES POLITIQUES DE REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET D'AMELIORATION DES PERFORMANCES DU TRI ?

- Luc VALAIZE, Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains et assimilés.
- Sébastien LAPEYRE, Centre national d'information indépendante sur les déchets

COMMENT LE CENTRE D'IVRY – PARIS XIII ET L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS DU SYCTOM POURRAIENT-ELLES S'ADAPTER A UNE BAISSSE DU GISEMENT DE DECHETS ? QUELLE IMPLICATION POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ?

- Dominique LABROUCHE, Didier FOURNET, Sycatom
- Franck NOULIN, France Nature Environnement

**DEUXIEME TABLE RONDE : OU EN EST-ON DE LA CONTROVERSE SUR LES EFFETS DE L'INCINERATION SUR LA SANTE PUBLIQUE ? LES RECENTES ETUDES DE L'INVS ONT-ELLES CLOS LE DEBAT OU D'AUTRES MESURES DOIVENT-ELLES ETRE ENGAGEES ?**

QU'EN EST-IL DES RISQUES ET DES NUISANCES ATTRIBUEES A L'INCINERATION DES DECHETS ? QUELS SONT LES RESULTATS DES ETUDES QUI ONT ETE MENEES ?

- Nadine FRERY, Institut National de Veille Sanitaire
- Pascal EMPEREUR-BISSONNET, Institut National de Veille Sanitaire
- Marine SAINT-DENIS, Cabinet Bio-Tox

QUELLES GARANTIES SUPPLEMENTAIRES IMAGINER AU NIVEAU DU SUIVI SANITAIRE, DE LA REGLEMENTATION, DES COLLECTIVITES, DES CONSTRUCTEURS, DES GESTIONNAIRES, DES CITOYENS/RIVERAINS POUR LIMITER LES INCERTITUDES QUI SUBSISTENT ? QUEL EST LE PRIX DE CES GARANTIES ?

- Georges SALINES, Institut National de Veille Sanitaire
- André CICOLELLA, Réseau Environnement Santé

CONSTRUCTION ET EVOLUTION DES NORMES ET DES CONTROLES

- Didier TORNY, Sociologue à l'Institut National de Recherche Agronomique

Début de la réunion à 20 h 05.

Philippe MARZOLF, président de la CPDP, donne le déroulement de la soirée :

- Présentation synthétique du projet du Sycotom, notamment sur la partie incinération.
- Première table ronde : l'incinération avec valorisation énergétique constitue-t-elle une alternative aux énergies fossiles ou doit-elle être limitée ?
- Deuxième table ronde : où en est-on de la controverse sur les effets de l'incinération sur la santé publique ? Les récentes études l'INVS ont-elles clos le débat ou d'autres mesures doivent-elles être engagées ?

Philippe MARZOLF, en préambule de chaque réunion, présente les modalités du débat public :

- Présentation du débat public :
- Pourquoi une saisine de la CNDP ?
- Objectif d'un débat public et composition de la CPDP
- Principes mis en place par la CPDP et suites apportées aux débats
- Moyens d'information du public

Dominique LABROUCHE, Directeur des services du Sycotom, présente le Sycotom de l'agglomération parisienne.

Quelles stratégies du Sycotom :

- Prévention, recyclage, diversification des modes de traitement
- Gestion durable des déchets ménagers conforme au Grenelle de l'environnement.
- Adapter le traitement à la nature des ordures ménagères résiduelles
- Construction de 2 unités de tri-méthanisation.

Déclinaison de la stratégie :

- Centre actuel à Ivry – Paris XIII et son bassin versant
- Solution technique retenue pour le projet : la complémentarité de la méthanisation et l'incinération
- Pertinence de l'incinération au sein du projet Ivry – Paris XIII
- Maîtrise des impacts

#### Echanges avec la salle

François CRESTAUX, IVRY demande quand aura lieu le débat sur l'Arc Express ?  
Après les régionales (avril 2010) suppose Philippe MARZOLF.

François CRESTAUX a lu dans « Environnement Magazine » que le Sycotom allait passer des appels d'offres pour le renouvellement du contrat d'exploitation du centre d'incinération et du centre de tri d'Ivry-sur-Seine. N'est-ce pas un peu prématuré avant même la conclusion du débat ?

Dominique LABROUCHE, Directeur des services de Sycotom se veut rassurant, il ne s'agit

pas d'un appel d'offres pour construire le nouveau centre, mais d'un appel d'offres pour permettre la poursuite de l'exploitation du centre actuel à partir du 1er janvier 2011 pour assurer la continuité du service public, aussi bien au niveau du centre de tri des collectes sélectives, de la déchetterie qu'au niveau de l'unité de valorisation énergétique.

Chantal DUCHENE, Conseillère municipale d'Ivry, demande pourquoi se limiter à deux fours ? Pourquoi ne pas envisager d'utiliser des fours modulables ?

Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII, Syctom explique que l'on ne peut démultiplier le nombre de fours à Ivry, déjà à cause de la place et du programme prévu pour cette opération. Les deux fours sont nécessaires pour assurer la continuité du service, lors de l'entretien de ces fours.

**PREMIERE TABLE RONDE : L'INCINERATION AVEC VALORISATION ENERGETIQUE CONSTITUE-T-ELLE UNE ALTERNATIVE AUX ENERGIES FOSSILES OU DOIT-ELLE ETRE LIMITEE ?**

OU EN EST-ON DE CE MODE DE TRAITEMENT EN FRANCE ET EN EUROPE ? QUELLES SONT SES PERSPECTIVES ? LA VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS EST-ELLE UNE REPOSE A LA RAREFACTION ET AU COUT CROISSANT DES ENERGIES FOSSILES ? EST-ELLE COMPLEMENTAIRE OU ANTAGONISTE AVEC LES POLITIQUES DE REDUCTION DES DECHETS A LA SOURCE ET D'AMELIORATION DES PERFORMANCES DU TRI ?

Luc VALAIZE, Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains et assimilés, démontre que :

- Les pays les plus « verts » en Europe incinèrent plus que la France et que les pays qui incinèrent le plus sont ceux qui trient et recyclent le plus.
- L'incinération :
  - une vraie valorisation de nos déchets,
  - une source majeure d'énergie renouvelable,
  - a un bel avenir en Europe.

Anne-Laure BEDU, membre de la CPDP, souligne qu'en Suède le recyclage a augmenté indépendamment de la taxe ; ce que confirme Luc VALAIZE, la taxe sur l'incinération n'a pas d'effet sur l'augmentation du recyclage.

Sébastien LAPEYRE, Centre national d'information indépendante sur les déchets, répond à la question : l'incinération avec valorisation énergétique constitue-t-elle une alternative aux énergies fossiles ou doit-elle être limitée ?

- Gestion écologique des déchets : le retard français
- La France, le plus grand parc d'incinérateurs en Europe
- Quel avenir pour l'incinération ?
- Ressources énergétiques et incinération : un problème plutôt qu'une solution
- Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit... sauf pour un incinérateur
- La logique de l'incinération des déchets

Francis VERILLON, d'Ivry, donne l'avis de l'association Tam-tam sur le fait que la fumée doit continuer à se voir, et qu'il ne faut pas de dispositif anti-panache.

Anne CONNAN, Association Passerelles, demande quel est le coût final pour l'habitant de ce dispositif, quelles sont les marges financières de l'exploitant ?

Luc VALAIZE invite Mme CONNAN à consulter le site internet de la TIRU où figurent les comptes de l'année dernière. L'incinération dans la profession représente 4 % de résultat net du chiffre d'affaires.

Philippe MARZOLF évoque un chiffre de 90 € à 100 € la tonne, est-ce confirmé ?

Luc VALAIZE confirme que les contrats oscillent entre 60 € et 110 € la tonne selon les incinérateurs.

Anne CONNAN explique que certains mâchefers ne sont plus valorisables ou refusés par certaines communes. Le coût de l'incinération ne va-t-il pas être renchéri par le traitement des fumées et des toxiques plus importants ?

Luc VALAIZE répond qu'un groupe de travail constitué d'ONG, du Ministère de l'Environnement, des professionnels du traitement des déchets, d'AMORCE et les professionnels de la route réfléchissent à la transformation de la circulaire de 1994, qui devrait voir le jour fin 2009 au premier trimestre 2009.

Dominique LABROUCHE précise que la redevance appliquée aux communes sera de 3,5 %, plus + 1% du fait des surcoûts liés à la TGAP. Ces éléments figurent dans le dossier de la maîtrise d'ouvrage.

Franck NOULIN, FNE, démontre que le mâchefer, considéré maturable ou non, ne préjuge pas de son caractère polluant à terme et il faut tenir compte du milieu dans lequel on le place, aucune réglementation fiable n'existe.

Anne-laure BEDU se fait l'écho des internautes : La TIRU, qui se vante d'être créateur d'énergie verte, a-t-elle évalué son bilan de gaz à effet de serre et les quantités de CO<sub>2</sub> émises ?

Luc VALAIZE précise que le calcul figurera sur le site de la TIRU. Chaque tonne produite par famille et par an représente 47,7 kg de CO<sub>2</sub> positifs. Il souhaite qu'il y ait un moyen estampillé européen de mesure de l'impact des gaz à effet de serre.

Sébastien LAPEYRE spécifie qu'il existe un moyen de quantification de ce CO<sub>2</sub> lié à la gestion des déchets, le bilan carbone développé par l'ADEME. Il prend l'exemple du syndicat d'Annecy dont 90 % des émissions en CO<sub>2</sub> sont liées à son incinérateur.

Jean-Christophe ALLUE, CPCU, démontre que la valorisation énergétique des déchets est la seule alternative crédible pour alimenter les parisiens en chaleur. Les énergies du futur

ne sont pas disponibles en quantité.

Daniel HOFNUNG, ATTAC, estime que l'incinération peut être considérée comme une source d'énergie mais pas une énergie verte.

COMMENT LE CENTRE D'IVRY – PARIS XIII ET L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS DU SYCTOM POURRAIENT-ELLES S'ADAPTER A UNE BAISSSE DU GISEMENT DE DECHETS ? QUELLE IMPLICATION POUR LE CHAUFFAGE URBAIN ?

Didier FOURNET rappelle que l'incinération est un mode de traitement des déchets à part entière, les taux d'incinération et de stockage sont en baisse, le dimensionnement du centre d'Ivry – Paris XIII participe à la réduction de la part incinérée, à la possibilité d'adaptation des capacités d'incinération, l'objectif du Sycatom étant la réduction des capacités d'incinération.

Philippe MARZOLF demande si le Sycatom a des chiffres précis sur la baisse éventuelle de capacités des fours ?

Didier FOURNET répond que l'on peut descendre à 30 ou 40 % de moins pour chaque four sans perturber le fonctionnement d'une installation d'incinération de production de chaleur. La biomasse pourrait remplacer le manque de fraction combustible résiduelle.

Michel RIOTTOT, FNE, membre de la CLIS Isseane déplore que cette commission ne se réunisse pas. Il demande quel était le bilan thermique dans le projet Isseane et quel est le bilan actuel ? Quelle est la distorsion ?

Dominique COUTART, Directeur général des services techniques du Sycatom, répond sur le bilan énergétique des deux fours, puisqu'il y a deux lignes d'incinération à Isseane, qui fonctionnent en plus du centre de tri, qu'une production de vapeur d'environ 200 t par heure était prévue. Aujourd'hui, c'est effectivement ce bilan énergétique. La prochaine réunion du CLIS aura lieu le 26 octobre.

Franck NOULIN reste sceptique malgré un vote en 2001 de la commission technique de l'Europe considérant que l'incinération pouvait être considérée comme de l'énergie renouvelable, puisque les déchets comprennent 50 % de biomasse. Il nuance les propos tenus par Luc VALAIZE dans ses comparaisons avec les différents pays européens. Il souligne que FNE a rejoint CNIID qui a demandé un moratoire il y a deux ans sur la construction de tout nouvel incinérateur pour diverses raisons, dont celles liées aux incertitudes concernant les risques environnementaux et sanitaires. Il faut raisonner selon le principe de précaution : plus la qualité de l'air est dégradée, plus les risques pour la santé sont importants, il faut donc travailler à améliorer la qualité de l'air. Moins il y aura d'incinérations, plus on améliorera les conditions environnementales et de la santé.

Pascal BARDOU, Ivry, demande quels moyens mettre en place pour traiter les 2,5 millions de tonnes de déchets ? Comment mettre en place des moyens énergétiques complémentaires pour répondre aux besoins demain ?

Jörg ADAMCZEWSKI, les Amis de la Terre suggère de faire une comparaison de l'incinération par un bilan carbone et un bilan énergétique, en comparant à la prévention et au recyclage des déchets.

Dominique LABROUCHE appuie la nécessité, en particulier pour les collectivités locales, d'inciter constamment les habitants à développer le geste de tri, même à faire preuve de toutes les précautions pour diminuer les quantités de déchets à traiter. Le Sycotom y contribue, en lien avec les collectivités, en particulier sur la collecte sélective, qu'il subventionne. Concernant la baisse de capacité, le bassin versant produit 411 kg par habitant actuellement, la capacité de traitement serait ramenée à 318 kg, soit 24 ou 25 % de moins.

En conclusion à cette table ronde, Sébastien LAPEYRE attire l'attention du Sycotom sur un terme qu'il n'a pas employé dans ses dossiers : « énergie renouvelable ».

Didier FOURNET considère que la FCR incinérée à Ivry n'est pas une fraction dite à énergie renouvelable. Par contre, c'est une énergie alternative aux énergies fossiles, car elle va se substituer aux énergies que la CPCU évitera de brûler.

**DEUXIEME TABLE RONDE : OU EN EST-ON DE LA CONTROVERSE SUR LES EFFETS DE L'INCINERATION SUR LA SANTE PUBLIQUE ? LES RECENTES ETUDES DE L'INVS ONT-ELLES CLOS LE DEBAT OU D'AUTRES MESURES DOIVENT-ELLES ETRE ENGAGEES ?**

**QU'EN EST-IL DES RISQUES ET DES NUISANCES ATTRIBUES A L'INCINERATION DES DECHETS ? QUELS SONT LES RESULTATS DES ETUDES QUI ONT ETE MENEES ?**

Nadine FRERY, Institut national de veille sanitaire, présente une étude d'imprégnation par les dioxines de la population résidant à proximité d'UIOM, dont les principales caractéristiques :

- Possibles sources de contamination de la population par les rejets de dioxines des UIOM
- Objectifs
- Méthodes
- Résultats sur l'imprégnation par les dioxines
  - Comparaison internationale (moyennes et médianes des concentrations de dioxines dans divers pays)
  - Facteurs qui influencent les concentrations sériques de dioxines indépendamment des UIOM
  - Facteurs associés aux UIOM (comparaison globale des groupes exposés et non exposés, exposition par inhalation, exposition via la consommation de produits locaux : consommation de végétaux d'origine locale – consommation de graisses animales d'origine locale)

Conclusion :

- Globalement, pas de différence d'imprégnation en dioxines entre personnes

exposées et non exposées aux émissions d'une UIOM

- Influence sur l'imprégnation de la consommation d'aliments d'origine animale produits sous les retombées des UIOM (lipides, produits laitiers, œufs), mais en particulier pour les anciennes UIOM
- Pas d'influence de l'exposition par inhalation ou par la consommation des végétaux des zones de retombées des émissions
- Influence majeure sur l'imprégnation des caractéristiques personnelles et d'exposition non associées aux UIOM.

Pascal EMPEREUR-BISSONNET, Institut national de veille sanitaire, donne l'incidence des cancers à proximité des UIOM,

- Objectif : étudier à l'échelle nationale, la relation entre la fréquence des cancers chez l'adulte et l'exposition aux rejets atmosphériques des incinérateurs OM
- Méthode : étude géographique,
- Unité d'observation (IRIS)
- Périodes d'étude
- Zone d'étude (4 départements, 16 incinérateurs)
- Cancers étudiés
- Quantification rétrospective de l'exposition
- Résultats (quelques chiffres clés, risques de cancer en excès chez les personnes très exposées)
- Recommandations (connaissances épidémiologiques, actions de santé publique)

#### Conclusion :

- Il existe un lien statistique entre la résidence sous un panache d'incinérateur dans les années 70 – 80 et l'augmentation du risque de certains cancers au cours de la décennie 90 :
- Tous cancers et sein, chez la femme
- LMNH pour les deux sexes confondus et chez la femme
- Myélomes multiples chez l'homme
- L'étude suggère également pour les deux sexes confondus une relation avec les STM, les cancers du foie et les myélomes.
- L'étude apporte de nouveaux arguments solides et cohérents sur la relation entre l'incinération des OM et la santé publique
- Elle présente des limites qui réduisent la portée de ses résultats (notamment pas de transposition à la période actuelle) et, tout en la rendant plausible, elle ne peut pas démontrer la causalité
- L'étude confirme a posteriori l'utilité des mesures de réduction des émissions des UIOM : diminution attendue du risque de cancer (mais incertitude sur le temps de latence).

Anne-Laure BEDU se demande s'il ne faut pas appliquer le principe de précaution à un certain niveau de probabilité, en se mettant du côté des politiques publiques et de la

responsabilité publique ? Les études ne doivent-elles pas être poursuivies pour ne pas risquer de commettre des erreurs ?

Pascal EMPEREUR-BISSONNET indique que la déduction faite n'est pas définitive et il sera toujours temps si les choses changent dans la composition des fumées d'incinérateur de réviser sa position. En mettant sur la table une des études les plus puissantes au monde, on a pu montrer un excès de risques de cancer pour certaines localisations, qui ne sont pas très élevés.

Marine SAINT-DENIS, Ecotoxicologue, Cabinet Bio-Tox, intervient sur les impacts et les risques de l'incinération des déchets ménagers : où en est-on ? en développant les sujets suivants :

- L'incinération et la réglementation
- Les émissions atmosphériques des UIOM
- L'évolution des émissions de dioxines dans l'air en France
- Les émissions de dioxines dans l'air en France : zoom 2006-2008
- Les dioxines : l'exposition de la population moyenne française (1999-2005) – teneurs dans le lait (199-2006)
- Les impacts sanitaires des UIOM en France

Jörg ADAMCZEWSKI estime qu'on n'a pas le recul suffisant pour conclure pour qu'il n'y a aucun risque cancérigène pour les installations modernes. Le débat de ce soir portant sur la population d'Ivry, de Paris et des autres communes concernées, souhaite-t-elle participer à cette expérience grandeur nature ou non ?

Philippe MARZOLF transmet une question d'un internaute : quelle est la pertinence aujourd'hui pour éclairer le débat d'une étude concernant les installations des années 60 à 80, avant la fermeture des installations les plus anciennes et la mise aux normes européennes, bien plus exigeante que par le passé ? ».

Que faut-il faire maintenant pour montrer qu'il n'y a pas d'incidence sur les risques sanitaires ou faut-il attendre 10 ou 20 ans ?

Pascal EMPEREUR-BISSONNET estime que l'épidémiologie est une science de l'observation, elle est obligée d'attendre que l'exposition se réalise pour pouvoir observer si cette exposition a des agents et aura un impact sur la santé publique. On a vu que le délai entre l'exposition et le cancer tourne autour de 10 ans. Si l'intensité de l'exposition diminue, le risque va aussi diminuer. C'est d'ailleurs le fondement de toutes les politiques de réduction du risque, à savoir réduire l'exposition.

Elisabeth LOICHOT, Conseillère Municipale à Ivry-sur-Seine n'a pas compris pourquoi la situation relative à la dioxine n'a jamais été clairement expliquée au fil des années.

Le Professeur Jean-François NARBONNE a été l'un des premiers opposants aux incinérateurs et a participé aux premières normes européennes, dont la première sur les incinérateurs date de 1989. Tout le monde savait depuis 1978 que la dioxine était dangereuse et cancérigène. Il estime que l'on ne peut pas se contenter d'un principe de

précaution. On ne peut pas se contenter de marqueur chimique. Il faut surveiller les cocktails toxiques par des tests bio-essais, et avoir une surveillance indépendante des opérateurs.

Philippe COMMEGRAIN, Ivry, insiste sur les nuisances d'Ivry et regrette que la grande distribution ne soit pas présente pour parler de la qualité des aliments.

Anne KAUFFMANN, Airparif confirme qu'Ivry est effectivement soumis à un cocktail de polluants qui provient d'un cocktail de sources polluantes (trafic routier, chaufferie)

Georges SALINES, INVS, répond à la question : quelles garanties supplémentaires imaginer au niveau du suivi sanitaire, de la réglementation, des collectivités, des constructeurs, des gestionnaires, des citoyens/riverains pour limiter les incertitudes qui subsistent ? Quel est le prix de ces garanties ?

En conclusion :

- suivi sanitaire individuel inutile (voire dangereux)
- surveillance épidémiologique
  - permanente
  - au niveau national
  - avec une résolution géographique fine
- biosurveillance
  - périodique
  - au niveau national
  - avec des zooms sur certaines zones
- surveillance environnementale

André CICOLELLA, se fait le porte-parole du réseau Environnement Santé, réseau créé il y a quelques mois et qui regroupe à la fois des ONG comme le WWF ou le MDRGF, des associations de professionnels de santé, des scientifiques et de malades, dont l'objectif est de faire en sorte que les questions de santé environnementale cessent d'être à la marge et soient considérées de façon centrale dans les politiques de santé et d'environnement. Il est frappé de voir dans le débat ce soir l'absence de la question des dioxines et furanes bromées alors que ce sujet est posé. Il insiste sur l'importance du biomonitoring.

## **CONSTRUCTION ET EVOLUTION DES NORMES ET DES CONTROLES**

Didier TORNAY, Institut National de Recherche Agronomique, cite quelques petits commentaires, qui sont des communiqués de presse, des notes d'information faites par le Ministère de l'Environnement ou de l'Ecologie pour démontrer l'évolution des normes et le rapport aux normes de la part des industriels. Il prend l'exemple de Gilly sur Isère pour étayer sa démonstration sur les équipements d'incinération.

En conclusion, il faut surveiller une installation qui existe et qui produit peut-être de la pollution, et ne pas simplement en laisser le contrôle à l'industriel, ce qui est le cas dans la réglementation actuelle, et aux pouvoirs publics au niveau secondaire. Il faut faire en sorte que la population dans son ensemble puisse exercer sa vigilance.

Francis VERILLON demande pourquoi l'acide chlorhydrique n'a pas été évoqué dans les présentations ?

Patrick BOISSEAU, directeur technique TIRU répond que la présence de chlore se situe en dessous de 10 mg par norme-mètre cube, est très faible et c'est un polluant dont on ne préoccupe plus.

Le Pr Jean-François NARBONNE soulève une interrogation : pourquoi les normes évoluent ? Ce n'est pas pour des raisons sanitaires, mais simplement pour des raisons techniques.

A la demande de Philippe MARZOLF, le Professeur Jean-François NARBONNE relate l'expérience de Bègles.

Georges SALINES confirme que la norme n'est pas toujours fixée en fonction de critères sanitaires.

Didier FOURNET spécifie que les trois sites du Sycotom ont été mis aux normes bien avant l'échéance.

Philippe MARZOLF remercie les participants à cette réunion instructive sur l'incinération et donne rendez-vous à l'assemblée le mardi 13 octobre pour aborder la méthanisation de la partie fermentescible des déchets ménagers.

(Fin à 23 h 30)